

# Les contrats de droit luxembourgeois ont (toujours) le vent en poupe

L'engouement pour les contrats d'assurance vie de droit luxembourgeois ne tarit pas. Explications d'un succès sans tache.

■ Julie Cano Morales

**La transparence fiscale est garantie par le Grand-Duché, qui ne prélève aucune taxe sur les versements effectués, sur les gains enregistrés par le contrat ou encore sur les capitaux décès transmis**



L'assurance vie de droit luxembourgeois dispose d'une belle place dans l'offre de gestion privée. Nombre d'investisseurs la préfèrent aujourd'hui au contrat traditionnel. Cette tendance qui se poursuit depuis maintenant plusieurs années a dépassé l'effet de mode. En 2013, le marché international vie représente 82,43 % du secteur de l'assurance directe luxembourgeoise selon les données de l'Association des Compagnies d'Assurances et de réassurances (ACA) du Grand-Duché de Luxem-

bourg. Les primes encaissées ont atteint 18,35 milliards d'euros cette année-là, un chiffre en progression de 3,27 % par rapport à 2012, sans toutefois renouer avec le niveau de 2010, où les 20 milliards avaient été dépassés.

Si le marché de l'assurance vie de droit luxembourgeois est en pleine effervescence, force est toutefois de constater que l'Hexagone n'y est pas pour rien (cf. graphique page ci-contre). En effet, d'après l'ACA, « avec une part de marché de 35,77 % en 2013 (28,87 % en 2012), la France reste de loin le pre-



**Christophe de Vaublanc**  
Swiss Life

mier marché en termes de primes, suivi par les marchés italien avec 14,30 % (13,69 % en 2012) et belge avec 13,61 % (18,04 % en 2012) ». Pour autant, Christophe de Vaublanc, directeur de Swiss Life Assureur Gestion Privée, souligne que « le contrat luxembourgeois ne vient pas cannibaliser l'offre française. Au sein de notre compagnie en tout cas, nous notons une production supplémentaire grâce à ce produit, car il touche une autre typologie de clientèle ». C'est donc indéniable, le contrat de droit luxembourgeois dope la collecte des assureurs.

Depuis le début de la crise de 2008, les épargnants se sont tournés vers cette solution pour sécuriser leurs actifs. En effet, en France, les dépôts sont garantis à hauteur de 70 000 euros en cas de défaillance de la compagnie. Alors que le contrat de droit luxembourgeois offre un niveau de protection plus élevé, puisque le placement est intégralement couvert en cas de faillite de l'assureur. Communément désigné sous le nom de « triangle de sécurité », ce mécanisme repose sur un cloisonnement des actifs. Les avoirs représentatifs des engagements

provisions techniques. Aujourd'hui, même si le danger d'une faillite ne plane plus au-dessus de la tête des assureurs, l'épargnant n'est pas contre le fait de mettre une ceinture et des bretelles ! « Les clients sont toujours inquiets, ils ont toujours des craintes quant à une explosion de la zone euro. Ils sont de fait très regardants sur la qualité du dépositaire des actifs. Et la sécurité offerte par les contrats de droit luxembourgeois est réelle », explique Nicolas Palmitessa, country manager France chez La Bâloise Vie Luxembourg.

s'expatrie en Belgique par exemple, son enveloppe s'adapte alors au droit belge. Il n'y a donc pas de risque de novation », détaille Maël Toledano. Par ailleurs, le contrat de droit luxembourgeois peut être libellé en diverses devises. Ainsi, l'expatrié qui perçoit des salaires dans une monnaie autre que l'euro peut effectuer des versements sans être confronté au risque de change. Dans une logique de diversification patrimoniale, les assurés pourront également profiter de cette possibilité pour jouer les devises. Une stratégie qui peut être très intéressante compte tenu des politiques monétaires non conventionnelles menées par les principales banques centrales.

### Un produit pour globe-trotters

Par ailleurs, comme le rappelle Maël Toledano, country manager France au sein de IWI International Wealth Insurer, « le Luxembourg est une monarchie constitutionnelle. Cela offre une certaine stabilité ». Un point plus que rassurant pour nos compatriotes... La transparence fiscale est ainsi garantie par le Grand-Duché, qui ne prélève aucune taxe sur les versements effectués, sur les gains enregistrés par le contrat ou encore sur les capitaux décès transmis. L'enveloppe est donc soumise au régime applicable dans le pays de résidence du souscripteur. C'est également un argument de taille pour ceux qui prévoient d'embrasser une carrière à l'international. En effet, l'assurance vie de droit luxembourgeois a la particularité de s'adapter au régime juridique et fiscal du pays de son titulaire et ce, même si celui-ci a la bougeotte. « Grâce à la portabilité du contrat, si le titulaire réside fiscal français

### Un large champ des possibles

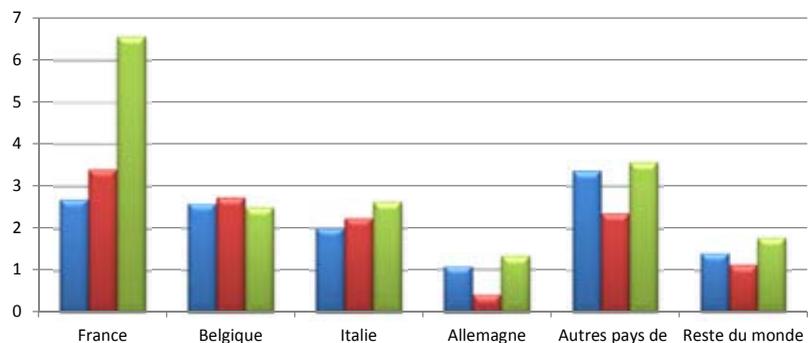
Et ça ne s'arrête pas là. Le produit s'adresse clairement à une clientèle fortunée, de par les actifs qui peuvent y être logés. « La réglementation française ne laisse pas autant de choix à l'épargnant. Dans le cadre d'un contrat de droit luxembourgeois, certaines typologies de sous-jacents, tels que le non-coté, sont en effet éligibles », fait savoir Christophe de Vaublanc. Ici, l'accès au panel de fonds repose sur des critères plus pragmatiques que dans l'Hexagone. Exit le profil d'épargnant, c'est le montant de l'investissement réalisé et l'étendue du patrimoine personnel qui comptent (cf. tableau page suivante). Logiquement, plus le niveau de fortune est élevé, plus le spectre d'investissement est large. Actions ou obligations en direct, fonds alternatifs... tout (ou presque) est autorisé, et dans certai- →



de l'assureur sont déposés au sein d'une banque dépositaire agréée par le Commissariat aux Assurances, un établissement public sous autorité ministérielle. Avec cette convention tripartite, les actifs sont séparés juridiquement de ceux des actionnaires et autres créanciers de la compagnie. La banque dépositaire est par ailleurs elle-même tenue de cloisonner les avoirs afin de protéger les intérêts des adhérents. De plus, une loi du 6 décembre 1991 a mis en place le système du « super privilège ». Grâce à celui-ci, le souscripteur d'un contrat de droit luxembourgeois obtient automatiquement la qualité de créancier privilégié de la compagnie sur les actifs représentatifs des

## ÉVOLUTION DU NIVEAU DE PRIMES PAR PAYS EN ASSURANCE VIE (2011-2013)

(en milliards d'euros)



Source : Association des Compagnies d'Assurance et de Réassurance du Grand-Duché de Luxembourg



**Maël Toledano**  
IWI



**Nicolas Palmitessa**  
La Bâloise Vie

odeur de sainteté. Un certain nombre de contrats de droit luxembourgeois n'en propose même pas. Chez Swiss Life, le support garanti est venu agrémenter l'enveloppe en janvier 2014. « Cela répond aux attentes d'une certaine typologie de clientèle qui ne souhaite pas placer son épargne au sein d'un contrat 100 % en unités de compte. Toutefois, il est évident qu'on ne souscrit pas un contrat de droit luxembourgeois pour le fonds général », commente Christophe de Vau-blanc. Par ailleurs, les rendements affichés sont souvent moins élevés qu'en France. « Le taux minimum servi sur les fonds en euros luxembourgeois est défini par le régulateur. Il est actuellement de 1,50 % brut garanti pendant 8 ans. Cette rémunération est complétée chaque année par une participation aux bénéfices. Mais il faut savoir que les encours sur ce type de support sont modestes au Luxembourg », déclare Maël Toledano.

La souplesse et la personnalisation de sa gestion font donc de l'assurance vie de droit luxembourgeois un contrat très haut de gamme. Preuve en est, les primes moyennes enregistrées sur le marché français atteignent 1,2 million d'euros chez La Bâloise Vie et quelque 1,7 million d'euros chez IWI. Au fil des années, le produit est devenu un incontournable de la gestion privée. ■

nes proportions selon la catégorie du fonds. Accessible dès 250 000 euros dans le contrat, le Fonds Interne Dédié (FID) est la petite touche finale, la pièce maîtresse de ce que peut apporter un contrat de droit luxembourgeois. Un FID est créé pour chaque client qui le souhaite, c'est le comble du sur mesure. « L'adhérent, assisté de son conseiller, sélectionne la société de gestion au sein de laquelle il souhaite placer ses avoirs. Si par la suite

il n'est pas satisfait des performances dégagées, il peut toujours changer de gestionnaire et ce, sans casser le contrat », annonce Nicolas Palmitessa. Avant d'ajouter : « De plus, les frais sont négociés et se révèlent régulièrement moins élevés que sur les contrats traditionnels ». C'est donc ce qui attire l'investisseur, cette gestion personnalisée, souple et dynamique. Car si la gamme des actifs est vaste, le fonds en euros n'y est toutefois pas en

## FOCUS SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX FONDS INTERNES

Il existe cinq types de fonds internes dont l'accès dépend du montant de l'investissement et de la fortune déclarée du client

TYPE DE FONDS INTERNE	CATÉGORIE	INVESTISSEMENT MINIMUM DANS LE FONDS	INVESTISSEMENT MINIMUM DANS LE CONTRAT	FORTUNE EN VALEURS MOBILIÈRES SUPÉRIEURE OU ÉGALE À
<b>Collectif</b>	N	Accessible à tous les investisseurs		
<b>Collectif ou dédié</b>	A	125 000 €	250 000 €	-
	B	250 000 €	-	500 000 €
	C	250 000 €	-	2 500 000 €
	D	2 500 000 €	-	2 500 000 €

Source : Lettre circulaire 08/1 du Commissariat aux Assurances